



I. Introduction

1. À la demande des États Membres à la dix-huitième session de la Commission du développement durable et pour contribuer aux consultations intersessions organisées en vue de la tenue de la dix-neuvième session, le Département des affaires économiques et sociales et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont organisé une réunion intersessions de haut niveau de la Commission consacrée à un cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables, qui a été accueillie par le Gouvernement du Panama. La réunion s'est déroulée les 13 et 14 janvier 2011 à Panama.

2. Ont assisté à la réunion 155 participants représentant des États d'Afrique (10), d'Asie (18), d'Europe de l'Est (11), d'Amérique latine et des Caraïbes (26) et d'Europe occidentale et autres États (27), dont l'Australie, le Canada et les États-Unis d'Amérique. Le Saint-Siège était présent en tant qu'observateur. L'Union européenne était également représentée. Le système des Nations Unies était représenté par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Département des affaires économiques et sociales, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le PNUE, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Un certain nombre de représentants des grands groupes étaient également présents. Outre l'Autorité nationale pour l'environnement, le Panama, pays hôte, était représenté par le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de l'éducation, le Ministère de la santé, le Ministère du développement social, le Secrétariat national pour la science, la technologie et l'innovation, l'Association nationale pour la préservation de la nature, l'Autorité maritime du Panama, l'Autorité du canal de Panama et l'Autorité Les[pourb1tariat nsl)-7(aultu)-so01 Tr222innt

6.

II. Séances et tables rondes

10. La réunion a été ouverte par Lucía Chandeck, Administrateur général de l'Autorité nationale pour l'environnement du Panama, et László Borbély, Ministre de l'environnement et des forêts de la Roumanie et Président de la dix-neuvième Commission du développement durable. Après avoir souhaité à tous la bienvenue au Panama, M^{me}

responsable de la Division du développement durable a fait un exposé sur l'établissement des éventuelles fonctions du cadre. À l'issue des débats menés dans les quatre tables rondes, les rapporteurs ont présenté les avis exprimés en plénière.

16. La 2^e séance, présidée par les représentants du Guatemala et des États-Unis, a essentiellement porté sur la structure possible du cadre de programmes, dont les éléments et mécanismes fondamentaux ont été examinés. Cette séance s'est déroulée selon le même schéma que la première. Av

œuvre aux niveaux national et régional. Les organismes et programmes des Nations Unies ont été invités à décrire la façon dont ils contribuent à la consommation et à la production durables, et à expliquer en quoi le cadre pourrait les aider à mieux atteindre cet objectif. Les présentations ont été suivies de débats entre les États membres.

20. La séance de clôture a été présidée par le Vice-Président de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable, M. Andrew Golezinski (Australie). Dans son discours de clôture, M^{me} Chandeck a présenté certains éléments de la synthèse du Président de la Commission, dont le texte avait été distribué sous forme de projet, à l'ensemble des participants. Dans cette synthèse, le Président évoquait l'avenir, soulignant en particulier la nécessité d'œuvrer en faveur de la réalisation du cadre décennal, qui représentait le plus grand dénominateur commun. Il a insisté sur le fait qu'un consensus semblait se dégager sur les fonctions d'un cadre décennal, sur sa structure institutionnelle coordonnée et sur les critères d'élaboration des programmes. En conclusion, il s'est dit convaincu que la dix-neuvième session de la Commission permettrait de progresser dans le domaine de la consommation et de la production durables.

III. Synthèse des séances plénières et des tables rondes établies par le Président de la Commission

21. Ce qui suit est un résumé des principales propositions, idées et préoccupations soulevées au cours des débats en plénière et dans les tables rondes. La synthèse suit l'ordre indiqué ci-dessus et met en lumière des domaines où existe une large convergence, ceux où de nombreux États Membres et autres parties prenantes ou plusieurs d'entre eux semblent être sur la même ligne, et les domaines dans lesquels il semblait n'y avoir aucune convergence de vues et où le dialogue devait se poursuivre.

Séance d'ouverture

Contexte général

22. Les participants se sont dans l'ensemble entendus sur la nécessité d'un cadre décennal de programmes et sur le fait qu'un tel cadre devait être adopté à la dix-neuvième session de la Commission. Les intervenants ont fait remarquer que les nombreuses crises récentes avaient brutalement rappelé qu'on ne pouvait plus continuer à utiliser les mêmes modes de consommation et de production, et qu'il était donc urgent de les modifier. Nombre d'entre eux ont souligné qu'il fallait avoir la volonté politique et l'ambition d'agir en lançant un cadre de programmes dont on pourrait honnêtement dire, dans 10 ans, qu'il a contribué utilement à la réalisation de modes de consommation et de production durables dans tous les pays.

23. Le programme de consommation et de production durables est inscrit dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et dans les Principes de Rio figurant dans la déclaration, notamment le principe de la responsabilité commune mais différenciée. La consommation et la production durables sont une question intersectorielle traitée comme telle par la Commission depuis sa onzième session, qui s'est tenue juste après le Sommet mondial sur le développement durable de 2002, et qui a prescrit l'élaboration d'un cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables.

24. Il était très important, a-t-on souligné, que ce cadre permette de traiter les trois dimensions du développement durable de manière équilibrée et intégrée en s'appuyant sur des bases scientifiques mondialement acceptées, crédibles et cohérentes. Il importait aussi d'édifier le cadre décennal de bas en haut et de lui donner la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins divers et aux priorités différentes d'un pays à l'autre, selon qu'il s'agit de pays développés, de pays en développement ou d'économies en transition, et la capacité d'intégrer des programmes futurs. À cet égard, les intervenants se sont largement accordés sur la nécessité de tirer parti des réalisations du Processus de Marrakech, cité comme un bon exemple d'intégration des besoins régionaux et nationaux, et de recenser les lacunes dans la mise en œuvre. Il a par ailleurs été mentionné que le plan décennal pourrait s'appuyer sur les dispositifs institutionnels existants.

25. D'aucuns ont affirmé que le temps était venu de ne plus se contenter de préconiser des modes de consommation et de production durables, mais de passer à la mise en place effective d'un cadre permettant d'intégrer cette dimension dans tous les domaines de la prise de décisions, dans le secteur public comme dans le secteur privé.

Finalité et objectifs du cadre décennal

26. Une large convergence de vues s'est dégagée sur la nécessité de fixer des objectifs ambitieux pour le cadre. Plusieurs pays ont souligné qu'il fallait façonner et lancer, lors de la dix-neuvième session de la Commission, un cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables ambitieux et concret pour appuyer les initiatives régionales et nationales dans ce domaine, afin d'accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables qui favorisent le développement économique et social dans les limites de la capacité de charge des écosystèmes.

27. Les participants ont souligné l'importance d'une vision mondiale commune et d'objectifs communs sur lesquels appuyer le cadre décennal, mais les avis divergeaient quant à la nature de cette vision. Si, selon certains, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg offrait une vision et des objectifs qui pourraient simplement être réaffirmés et permettraient d'économiser du temps en n'ayant pas à négocier une nouvelle vision, d'autres participants étaient d'avis que les objectifs du cadre décennal devraient être plus faciles à mettre en application que ceux du Plan de Johannesburg.

28. De nombreux participants se sont accordés sur le fait que les objectifs répondant à des aspirations sont importants, mais les participants étaient plus partagés sur l'utilité d'objectifs spécifiques et quantifiés, compte tenu notamment de la grande disparité des niveaux de développement et des priorités d'un pays à l'autre. Plusieurs pays ont proposé d'adapter les objectifs d'ensemble pour en faire des objectifs propres à une région. Un certain nombre de pays se sont montrés favorables à une méthode de définition des objectifs différenciée, reposant sur les expériences et les capacités de chaque pays, ce qui s'apparentait à une approche de bas en haut.

29. Il a été proposé que le cadre mette surtout l'accent sur l'exploitation des situations de gagnant-gagnant, telles que l'amélioration du rendement énergétique, ce qui se traduirait par de multiples avantages économiques, sociaux et/ou écologiques.

30. Certains participants ont insisté sur le fait que la participation au cadre devrait être facultative.

31. Quelques intervenants ont estimé que le cadre décennal représentait la première étape d'un long processus, qui pourrait aboutir à des accords plus ambitieux à l'avenir, tels qu'un cadre juridiquement contraignant.

Première séance : les fonctions d'un cadre décennal de programmes

32. Les fonctions suivantes, énumérées dans le premier document de référence, ont recueilli une large adhésion : a) un engagement en faveur d'une vision d'avenir et d'objectifs communs de portée mondiale; b) la mise en commun de connaissances et la constitution de réseaux; c) des structures porteuses et une planification et des investissements stratégiques; d) la coopération technique; e) la collaboration; et f) la sensibilisation, l'éducation et la mobilisation de la société civile.

33. De nombreux participants ont souligné l'importance de la participation de toutes les parties concernées à tous les stades et de l'intégration de la consommation et la production durables aux travaux de tous les ministères et à l'élaboration de politiques. Parmi les propositions d'autres fonctions que pourrait remplir le cadre, la coopération financière et le renforcement de capacités (en complément de la coopération technique) ainsi que l'appui à apporter à l'innovation ont été le plus souvent cités.

34. Il a de nouveau été affirmé que le cadre avait un rôle important à jouer en matière d'échange de l'information. La formation de partenariats entre secteur public et secteur privé a été considérée comme un moyen particulièrement important de faire participer les entreprises au cadre. Certains ont noté qu'il importait de développer les investissements dans les infrastructures qui favorisaient des modes de consommation et de production durables grâce non seulement à la mobilisation du secteur privé mais également à la participation des institutions financières internationales.

35. Un certain nombre de participants ont évoqué combien il importait de mobiliser le système éducatif et les milieux scientifiques en faveur des modes de consommation et de production durables, afin que les politiques adoptées soient

des principes directeurs à cette fin. Il s'agissait d'un domaine dans lequel le cadre pourrait faciliter l'échange de données d'expérience.

50. Un participant a décrit des activités de coordination menées avec succès à l'échelle sous-régionale entre différents ministères de l'environnement de pays d'Amérique centrale. Ces derniers avaient mis au point de manière concertée des projets régionaux et des accords avec des donateurs et des banques de développement, ce qui avait facilité l'obtention de fonds pour le programme de travail.

51. Il a été noté que certains problèmes relatifs à la consommation et à la production durables nécessitaient une approche mondiale et interrégionale, de nombreuses chaînes logistiques étant par définition mondiales, et qu'une approche de la consommation et de la production durables axée sur le cycle de vie des produits porterait nécessairement sur de multiples régions.

52. Plusieurs participants ont noté qu'il faudrait, pour disposer d'un cadre efficace, intégrer la consommation et la production durables dans les travaux de la plupart des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que dans les programmes de travail des institutions financières internationales, compte tenu de leur structure et de leurs modalités de gouvernance, et des organismes bilatéraux de coopération au service du développement.

Mise en commun des connaissances

53. La mise en commun de connaissances à divers niveaux pouvait être facilitée par différentes structures et modalités. À l'échelle régionale, les centres de recherche et pôles de connaissances pouvaient jouer un rôle important. Les échanges à l'échelle nationale pouvaient se faire dans le cadre de réseaux nationaux et d'équipes spéciales ou de groupes de travail interministériels. Plusieurs participants ont jugé nécessaire d'échanger entre régions et à l'intérieur d'une même région des connaissances et données d'expérience sur les politiques.

54. Un participant a mentionné le Processus de Marrakech, dans le cadre duquel des réseaux d'échange de connaissances ont été établis à tous les niveaux sur la base du volontariat. Un autre a souligné la pertinence du modèle de l'Approche stratégique, dotée d'organes de liaison nationaux, y compris de représentants du gouvernement et d'autres parties concernées, constitués en réseaux, ainsi que d'une structure plus formelle donnant lieu à un engagement plus marqué en faveur de la réalisation des objectifs fixés.

des lois et réglementations susceptibles de faciliter l'adoption de modes de consommation et de production durables, par exemple en modifiant les pratiques en matière de production et le comportement des consommateurs.

Financement

57. Plusieurs États membres et autres participants ont souligné combien il importait de disposer de moyens financiers fiables pour la mise en œuvre du cadre.

58. Le financement était un domaine dans lequel des divergences relativement importantes entre États semblaient subsister. La plupart admettaient que la mise en œuvre du cadre aurait des répercussions financières, qu'il convenait d'évaluer dans toute la mesure possible. Plusieurs pays ont indiqué qu'il faudrait disposer de ressources nouvelles ou supplémentaires. Des délégations ont exprimé leur soutien à l'établissement d'un fonds d'affectation spéciale pour la consommation et la production durables, semblable au Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique, qui pourrait permettre de cibler l'appui des donateurs de manière plus prévisible et transparente.

59. De nombreux pays se sont cependant déclarés favorables à une utilisation et une exploitation plus rationnelles des ressources existantes. Il a été proposé de chercher à assurer le financement de programmes précis une fois que ceux-ci auraient été mis au point et adoptés, plutôt que d'engager des fonds dès le départ. Certains ont déclaré que l'on pourrait obtenir des fonds dès lors que la valeur ajoutée ou l'utilité du cadre apparaîtraient clairement. Un participant a noté que les ressources à mobiliser ne devraient pas être seulement de nature financière mais devraient englober également les ressources humaines et le transfert de technologie.

60. Certains participants ont souligné la nécessité d'envisager des sources novatrices de financement de la consommation et de la production durables, notamment en mobilisant des sources

existantes pour mettre en œuvre le cadre, en renforçant la cohérence et la coordination de l'action de ces dernières. Plusieurs sont convenus qu'il serait utile à cette fin de nommer une institution chef de file chargée de la coordination.

63. Un certain nombre de participants se sont prononcés en faveur de l'établissement d'un secrétariat spécialement chargé de la mise en œuvre du cadre. Certains participants ont fait référence à une ou deux organisations. D'autres ont indiqué que l'application du principe de responsabilité serait renforcée si un seul organisme contrôlait l'ensemble du processus et ont exprimé leur soutien à la création d'un secrétariat unique investi d'un rôle

l'expérience acquise dans le cadre d'autres projets et organismes pouvaient également être mises à profit à plus grande échelle.

76. Il a été proposé de regrouper les programmes en plusieurs grandes catégories, axées respectivement sur la production, les produits et la consommation, ainsi que sur les questions transversales, mais le maintien d'une approche fondée sur le cycle de vie des produits a été préféré. Il a par ailleurs été proposé de définir de 5 à 10 domaines d'action généraux (transversaux) pour lesquels seraient fixés des objectifs et/ou des cibles.

77. Il a été noté que, comme dans le cas de l'Approche stratégique, il n'était pas nécessaire de convenir dès le début de tous les programmes à adopter, tant que les critères auraient été définis d'un commun accord. Le cadre devait d'ailleurs être suffisamment souple pour que de nouveaux programmes puissent y être ajoutés par la suite. Cependant, disposer d'emblée de programmes concrets faciliterait l'obtention de financements. L'Union européenne a par exemple fait savoir qu'elle envisageait d'étendre à l'Afrique et à l'Amérique latine le programme SWITCH, qui avait fait ses preuves en Asie. Ce type de décision était pris dans le cas de programmes concrets, dont le rapport coût-efficacité avait été prouvé.

78. Les participants ont identifié des domaines d'action problématiques qui pourraient constituer les priorités de programmes : les rebuts électroniques et la gestion intégrée des déchets, ainsi que l'agriculture et l'alimentation durables (y compris les engrais). Il a été souligné qu'il importait d'adopter des critères de façon à éviter d'aboutir à une liste interminable de programmes. Certains participants se sont demandés s'il fallait inclure dans le cadre des questions examinées au sein d'autres instances, telles que le carbone et l'écoétiquetage.

79. Lors de la sélection de programmes, il convenait de faire fond sur les résultats concluants du Processus de Marrakech, et des autres initiatives internationales, régionales et nationales. Quelques participants ont fait savoir qu'il ne serait pas possible de véritablement progresser sans cadre national. Il a été proposé que le tableau 3 serve de guide aidant les pays à élaborer un cadre à l'échelle nationale et à sélectionner des programmes facultatifs. Les meilleurs programmes seraient très probablement sélectionnés et adaptés en fonction de l'expérience acquise.

Quatrième séance : appui international et moyens de mise en œuvre pour une exécution nationale et régionale

80. Il a été mentionné que pour être efficace, le cadre devait comporter trois éléments importants : il devait être global, intégré et doté des moyens nécessaires.

81. Les pays en développen74 Tc.riorTc 0.

document était de faciliter les débats qui se tiendraient lors de la réunion préparatoire.

94. Bien que l'annexe du deuxième document de référence sur les programmes et initiatives ait été jugée utile, il a été proposé que le Secrétariat poursuive ses consultations avec les États membres et d'autres partenaires sur les éventuels programmes du cadre avant la réunion intergouvernementale préparatoire et présente les résultats dans une annexe révisée qui serait distribuée comme document de référence lors de la réunion préparatoire.

95. De nombreux ministères et fonctionnaires des États membres ne connaissaient toujours pas bien les questions relatives à la consommation et la production durables et quelques participants ont fait valoir que les représentants des pays membres devraient, une fois de retour dans leur pays, sensibiliser la population à la question. Le résumé du Président pourrait servir de base aux consultations régionales, l'objectif étant de parvenir à un consensus régional sur les principaux éléments du cadre avant la réunion intergouvernementale préparatoire.

96. Le Président a souligné la nécessité d'informer les délégations en poste à New York, deux à trois semaines avant la réunion intergouvernementale préparatoire, des conclusions de la réunion intersessions.
